

Comité du 22 novembre 2022

<u>Date de convocation :</u> 10 novembre 2022	<i>L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux novembre à vingt heures, Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique.</i>
<u>Date d'affichage :</u> 24 novembre 2022.	Etaient présents : MMES et MM AUBERT, BRUNET, CHAUVEAU, DAGRON, DUMONT, DUTHAY, EDON, FEUTRIE, GAIGNARD, GIBON, GOYER, HELOUIN Damien, HOULBERT, LANDAIS, LEBRETON, LEFEVRE, MASSE, MOUETAUX, PELLIER, RALLU.
<u>Nombre de conseillers :</u> En exercice : 36 Présents : 20 Votants : 21	Excusés avec pouvoir : M. DROUIN ayant donné pouvoir à M. BRUNET Excusés : MMES et MM BIDARD, BOMBLED, JOLIVET, LEGENDRE, POISSON. <i>Formant la majorité des membres en exercice. M. RALLU a été élu secrétaire.</i>

- Adoption du procès-verbal du comité syndical du 22 septembre 2022.

Le président soumet à l'approbation des délégués le compte rendu du comité syndical en date du 22 septembre 2022.

Aucune remarque n'est apportée,

Le comité syndical valide à l'unanimité le compte-rendu en date du 22 septembre 2022.

- Réflexion pour la création d'un tarif pour compteur collectif :

Actuellement, le SIAEP ne dispose pas d'un tarif pour les immeubles collectifs.

Vu la demande sur le territoire,

Considérant que nous devons répondre à cette attente,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide :

- de fixer le prix de l'abonnement pour un compteur collectif de la façon suivante :

Prix d'un abonnement compteur diamètre 15mm x nombre de logements

- Prix de l'eau 2023 :

Le président propose au Comité syndical plusieurs taux d'augmentation pour le secteur de Sillé le Guillaume et Fresnay sur Sarthe.

Après délibération, le Comité syndical, à l'unanimité, retient le taux de 2% d'augmentation pour l'ensemble des secteurs et approuve les nouveaux tarifs de la redevance eau qui seront les suivant :

Pour la commune de Fresnay-sur-Sarthe :

Abonnement : 47,71 €

Consommations : 0,6001 €/m³

Vente en gros : 0,2579 €/m³

Pour le reste du Syndicat de Sillé-le-Guillaume :

Abonnement : 64,77 €

Consommations : de 1 à 200 m³ : 0,6947 €/m³

de 201 à 1000 m³ : 0,3768 €/m³

+ de 1000 m³ : 0,1768 €/m³

M3 communaux : 0,1768 €/m³

Vente en gros : 0,2530 €/m³

Pour une facture de 120 m³, l'ensemble des abonnés aura des tarifs similaires en incluant la part du délégataire :

	Sillé	Fresnay
Abonnement		
SIAEP	64,77	47,71
SAUR	32,48	49,1
Total	97,25	96,81
Consommations		
SIAEP	0,6947	0,6001
SAUR	0,535	0,632
Facture 120 m³	244,81 €	244,66 €

- Réflexion sur la mise en place d'une pénalité en cas de constat d'un vol d'eau :

Les agents Saur nous ont informé d'un vol d'eau.

Constatant que le règlement de service du délégataire ne prévoit pas de sanction financière,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir une pénalité financière,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide :

- de fixer une pénalité financière d'un montant calculé selon la formule suivante :
forfait de 200 m³ + moyenne des consommations des 3 dernières années majorée de 30%

- Cette mesure sera rajoutée au règlement de service de l'eau annexé au contrat de délégation et une information sera envoyée aux communes

- Dossier Matoisière : situation actuelle et perspective :

Le président informe le comité syndical que la SAFER va revendre les bâtiments de la Matoisière à M. Launay.

Il rappelle l'importance de préserver la qualité de l'eau autour de nos captages et propose de racheter les terres de la Matoisière située en plein cœur du périmètre de protection rapprochée et dans le bassin d'alimentation du captage des Ormeaux qui est classé prioritaire.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de se porter candidat pour l'achat des terres de la Matoisière sous réserve de pouvoir bénéficier de subventions de l'Agence de l'Eau.

Autorise le président à engager toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires pour la réalisation de cette acquisition.

- Esa métolachlore : évolution de la réglementation et demande dérogation :

Vu l'avis de l'ANSE du 30 septembre 2022, l'ESA métolachlore n'est plus classé comme un métabolite pertinent et son seuil est relevé à $0,9 \mu\text{g.L}^{-1}$

Considérant qu'il y a lieu de rester vigilant en matière de la réglementation et que les avis de l'ANSE peuvent évoluer,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Autorise le président ou ses vice-présidents :

- à effectuer toutes les démarches nécessaires à la demande de dérogation en cas d'évolution de la réglementation.

- Réservoir des Epinettes à Assé le Boisne : demande de modification et nouvelle installation d'antennes :

Vu la demande d'Infracos, gestionnaire des antennes sur le réservoir des Epinettes pour le compte des opérateurs Bouygues et SFR, de modifier leurs installations pour le déploiement de la 5G

Vu les prescriptions de l'ARS nous incitant à ne pas renouveler les contrats des opérateurs de téléphonie,

Constatant que le contrat qui nous lie date de juillet 2012 pour une durée de douze ans renouvelable tacitement par période cinq années,

Considérant que ce type d'installation peut provoquer un vieillissement prématuré des réservoirs,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide :

- de ne pas autoriser toute modification ou nouvelle installation d'antennes sur le réservoir,
- d'étendre cette décision à l'ensemble des réservoirs du SIAEP et des opérateurs de téléphonie mobile

- Information sur le Contrat territorial (captages prioritaires) :

Morgane Hilaire, animatrice pour le contrat territorial, a fait un compte-rendu des actions menées et prévisionnelles auprès du président et des vice-présidents.

Pour rappel, le SIAEP de la Région de Sillé-le-Guillaume, la CC du Pays de Meslay Grez (53) et la Régie des Eaux des Coëvrons (53) sont engagés, depuis 2010, dans un programme de lutte contre les pollutions diffuses sur les bassins d'alimentation des captages dits prioritaires au sens du Grenelle de l'Environnement par la contractualisation de contrats territoriaux financés par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et le Département 53.

Les couverts multi-espèces ont été aidés pendant 6 ans par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. Cette dernière nous a fait savoir qu'il n'y aurait plus de financement sur cette mesure dans le cadre du prochain contrat, or la prise en charge d'une partie de ces couverts, très performants, représentait une véritable porte d'entrée pour intégrer et motiver les agriculteurs, même les plus sceptiques, aux différents programmes d'actions.

Des démarches ont été entreprises auprès de l'Agence de l'Eau et de la Région afin de pouvoir maintenir l'aide financière sur les couverts végétaux.

Suite au départ de M. Delêtre, M. Houdayer Denis sera embauché par la Régie des Eaux des Coëvrons au 1^{er} janvier 2023 dans le cadre du Contrat territorial.

- Travaux : en cours et à engager :

Travaux en cours :

- Réception des travaux le 15 décembre 2022 pour l'appel à projet réseaux fuyards et CVM signé en juillet 2021.

- Questions diverses

M. Thébault, qui fauche les parcelles autour du captage de Boissé, sollicite le SIAEP pour savoir s'il lui est possible de louer ces parcelles à l'année avec reconduction tacite.

Le Comité syndical souhaite que M. Thébault précise sa demande et propose d'inscrire cette question à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

Pour information, le président rencontrera M. Clément, maire de la commune de St Ouen de Mimbré le vendredi 2 novembre 2022 pour échanger sur leur acquisition d'une bande de terrain proche du captage de Mimbré (ref Delib269 du 15/04/2022)

Le Président, M. LEFEVRE constatant que l'ensemble des sujets a été traité et que plus aucune question n'est posée, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H.

Le Président, Daniel LEFEVRE

